

Conseil communautaire du 14/05/2012

Salle Choisilles – Communauté de Communes

COMPTE RENDU

I – <u>Informations quant aux décisions du bureau communautaire</u>

Les élus émettent un avis favorable quant au compte rendu du 8.03.2012.

II – Action économique

A - Rencontre avec Monsieur Claude Pierre Chauveau (conseil Général); le service économique Madame Arcent Magali, nouvelle chargée de mission économique et Monsieur Dumas et Monsieur Defrasne de l'OE2T. Présentation du dispositif de soutien à l'économie locale : ATOUT ÉCO 37 par Monsieur Dumas.

4 objectifs majeurs:

- •Permettre aux principales zones économiques d'accéder au très haut débit, dans le cadre du futur Schéma Directeur d'Equipement Numérique départemental,
- •Soutenir les zones défavorisées, en milieu rural comme en milieu urbain,
- •Soutenir l'innovation et le développement des PME et TPE,
- •Promouvoir les projets poursuivant les objectifs de développement durable.

Nature des aides :

- <u>Aide à l'équipement en fibre optique</u> des zones d'activités plafonnée à 50 % du coût des installations de la fibre optique
- Aide à l'immobilier d'entreprises

Bénéficiaire : - TPE et PME (effectif < 250 salariés)

- Artisanat et industrie

Aide: - 15 à 25% de l'investissement éligible

Plafond:
- 45 000 € (de 0 à 9 emplois créés en CDI/ETP)
Bonification:
- 45 000 € (de 0 à 9 emplois créés en CDI/ETP)
- +3 000 € par emploi supplémentaire créé

+3 000 € par contrat d'insertion ou RSA

Apport collectivité : - 5% de l'investissement éligible, plafonnée à 22 500 €

• Aide aux bâtiments des jeunes entreprises innovantes

JEI (statut fiscal) en phase d'installation. Rabais sur le loyer plafonné à 30 000 € / an

• Aide à la modernisation de l'outil de production

TPE et PME artisanats ou industrielle relevant en priorité du secteur agroalimentaire. Plafonné à 45 000 € (toutes aides confondues)

• Aide aux bâtiments relais d'accueil et aux pépinières

Bénéficiaire et maîtrise d'ouvrage: Communautés de Communes

Dépenses éligibles : Prix d'acquisition de l'immeuble, travaux de construction ou de réhabilitation, VRD,

maîtrise d'oeuvre, ADO, bureau contrôle, SPS

Montant : 15 % à 30 % de la dépense éligible plafonnée à 1 M€

• Aide Tourangelle à l'Innovation

Bénéficiaire:

- TPE, PME industrielles ou de services aux entreprises
- Particuliers créateurs d'entreprises

Dépenses éligibles :

- Programmes R & D avec ou sans collaboration
- Transfert de technologie

- Innovation de procédé et d'organisation dans les services

Montant : Subvention plafonnée à 50 000 € en abondement des aides d'Oséo Innovation.

• Aide aux PME partenaires des projets collaboratifs des pôles de compétitivités

Bénéficiaire : - TPE et PME de R & D Montant : - Plafonné à 50 000 €

· Aide aux derniers commerces de proximité

Bénéficiaire : Communauté de Communes, Communes

Dépenses éligibles : Acquisition, réhabilitation, extension ou construction d'un immeuble

Montant : 20 à 30% d'une dépense éligible plafonnée à 1 M d'€

• Aide aux Opération Collectives de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce

Subvention aux maîtres d'ouvrage pour soutenir dans le cadre de la procédure FISAC les investissements individuels portés par des petites entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur ou égal à 300 000 €, selon les priorités suivantes :

- Petits commerces sédentaires ou non,
- Artisanat de proximité,
- Services à la population,
- Projets contribuant au maintien, à la création ou la reprise d'activités,
- Projets générant des créations d'emplois,
- Projets valorisant les produits locaux,
- Projets s'inscrivant dans une démarche environnementale

-Aide aux Opérations Urbaines

Aménagements urbains contribuant à l'attractivité, à la valorisation et à la dynamisation du tissu artisanal et commercial sédentaire ou non.

Au final M. Chauveau conclue cette présentation en mettant en exergue le fait que ces diverses aides ont pour objectif de diminuer l'assistanat et de créer des emplois.

A ensuite été présenté l'OE2T par Monsieur Defrasne, Directeur :

Après la fermeture de l'Agence de Développement de la Touraine, il a été étudié la création, au sein de la structure associative existante d'une seconde unité, distincte de l'unité « observation territoriale ». Cette unité sera un point d'entrée pour les porteurs de projets et assumera l'animation du réseau des développeurs présents dans les différents organismes et sera le lieu de définition d'une politique cohérente de marketing territorial en Indre et Loire.

Cette évolution permettra ainsi, à un coût supplémentaire limité, de pallier l'absence actuelle de ce type de service. Les attentes sont liées à la mise en scène de l'attractivité de la Touraine. En effet les moyens existent mais sont dispersés et la Touraine n'exporte pas l'image réelle de ses atouts.

Les besoins font émerger une problématique d'ensemble, à savoir : la concurrence des autres territoires notamment. Il est constaté qu'il manque une « bannière », une Marque sous laquelle soient rassemblées les forces vives du territoire en un véritable projet fédérateur lisible et perceptible. Le but est d'attirer l'attention au niveau national et international.

B – Avenants Polaxis: informations

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POLAXIS DU 4 MAI 2012 – AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX – TRANCHE 1A POLAXIS

Les travaux V.R.D de la tranche 1A du parc d'activités POLAXIS à Neuillé Pont Pierre sont en cours. Ces derniers ont donné lieu à la passation d'un marché de travaux réparti en cinq lots d'un montant global de 1 740 538,57 € H.T, dont le lot n°1 « Terrassement – Voirie – Assainissement », attribué à l'entreprise COLAS d'un montant de 1 054 846,21 € H.T et le lot n°2 « Tranchées techniques Infra Télécom et fibre optique, réseaux éclairage public et basse tension » attribué à l'entreprise COLAS d'un montant de 330 986,00 € H.T.

<u>LOT 1 « TERRASSEMENT – VOIRIE – ASSAINISSEMENT » - COLAS</u>

La Commission d'Appel d'Offres POLAXIS, réunie le 4 mai 2012, a décidé la passation d'un avenant n°1 au lot n°1 « Terrassement – Voirie – Assainissement » à savoir :

- Réalisation du réseau d'eau pluvial au niveau du bâtiment « Le Clot » + 4 660,00 € H.T

- Création d'un chemin d'entretien jusqu'au dernier poste de transformation (STEP) + 12 079,97 € H.T

- Mise en place d'îlot de croisement sur le chemin d'entretien vers la STEP + 2 403,00 € H.T

- Moins-value relative à la mise en place de bordures coulées en place - **8 670,00 € H.T** en substitution des bordures préfabriquées (prévues initialement au marché)

- Modification de la voie d'accès au giratoire de la RD 766 suite modification + **33 762,66 € H.T** des plans par le CG 37 – « Démolition – Terrassement – Assainissement »

- Modification de la voie d'accès au giratoire de la RD 766 suite modification + 31 022,73 € H.T des plans par le CG 37 – « Voirie »

- Transfert de la tranche conditionnelle vers la tranche ferme de 27 999 € H.T pour la mise en place de la terre végétale indispensable à la réalisation de la tranche ferme (pas d'incidence sur le montant global du marché mais sur le montant de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle :

	MONTANT INITIAL	MONTANT APRES MODIFICATION
TRANCHE FERME	908 818,57 €	936 817,57 €
TRANCHE CONDITIONNELLE	146 027,64 €	118 028,64 €
TOTAUX	1 054 846,21 €	1 054 846,21 €

Le montant total des travaux complémentaires au lot n°1 s'élèvera donc à : + 75 258,36 € H.T.

Incidence financière de ces modifications pour le lot n°1 « Terrassement – Voirie – Assainissement »

MONTANT INITIAL	MONTANT DE	NOUVEAU MONTANT	AUGMENTATION EN
DU LOT N° 1	L'AVENANT	DU LOT N°1	% POUR LE
(€ H.T)	(€ H.T)	(€ H.T)	LOT N°1
1 054 846,21 €	+ 75 258,36 €	1 130 104,57 €	+ 7,13 %

La Commission d'Appel d'Offres POLAXIS a décidé :

- de passer un avenant n°1 au lot n°1 « Terrassement Voirie Assainissement » du marché de travaux V.R.D de la tranche 1A du parc d'activités POLAXIS au profit de l'entreprise COLAS, d'un montant de 75 258,36 € H.T, et portant le nouveau montant du lot à 1 130 104,57 € H.T, soit une augmentation de 7,13 %,
- de retenir en option, dans le cas où l'entreprise COLAS obtient le marché de travaux du giratoire de la RD 766 par le Conseil Général d'Indre-et-Loire, une moins-value à cet avenant à hauteur de 5 769,20 € H.T.

<u>LOT 2 « TRANCHEES TECHNIQUES INFRA TELECOM ET FIBRE OPTIQUE, RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET BASSE TENSION » - COLAS</u>

La Commission d'Appel d'Offres POLAXIS, réunie le 4 mai 2012, a décidé la passation d'un avenant n°1 au lot n°2 « Tranchées techniques infra télécom et fibre optique, réseaux éclairage public et basse tension » à savoir :

- Modification de la voie d'accès au giratoire de la RD 766 suite modification + 6 802,10 € H.T des plans par le CG 37 – « Tranchées techniques »

- Modification de la voie d'accès au giratoire de la RD 766 suite modification + 1 174,50 € H.T des plans par le CG 37 – « Tranchée H.T.A »

Le montant total des travaux complémentaires au lot n°2 s'élèvera donc à : + 7 976,60 € H.T.

Incidence financière de ces modifications pour le lot n°2 « Tranchées techniques infra télécom et fibre optique, réseaux éclairage public et basse tension »

MONTANT INITIAL	MONTANT DE	NOUVEAU MONTANT	AUGMENTATION EN
DU LOT N° 2	L'AVENANT	DU LOT N°2	% POUR LE
(€ H.T)	(€ H.T)	(€ H.T)	LOT N°2
330 986,00 €	+ 7 976,60 €	338 962,60 €	+ 2,41 %

La Commission d'Appel d'Offres POLAXIS a décidé :de passer un avenant n°1 au lot n°2 « Tranchées techniques infra télécom et fibre optique, réseaux d'éclairage public et basse tension » du marché de travaux

V.R.D de la tranche 1A du parc d'activités POLAXIS au profit de l'entreprise COLAS, d'un montant de 7 976,60 € H.T, et portant le nouveau montant du lot à 338 962,60 € H.T, soit une augmentation de 2,41 %.

III – <u>Cadre de vie environnement – voirie – politique du logement</u>

A – Service ordures ménagères

Monsieur Trystram remercie tout d'abord la commission environnement y compris la déléguée d'Ambillou qui ont participé très activement aux recherches et échanges quant à l'évolution du service.

Il rappelle que nous allons prendre une orientation pour les six années qui viennent. Il rappelle que Tours + a un marché de 80 000 tonnes et la communauté de communes 2 700 tonnes. A ce jour, ils bénéficient d'un prix de marché de 17 € de moins par tonne !

Il ré-évoque le fait que des contacts sont en cours avec Tours plus pour aller sur la plateforme de tri de La Riche. Messieurs Martineau et Boullenger ont rencontré Monsieur Jean Germain. Ce dernier confirme une forte volonté politique de créer un partenariat. Des écueils administratifs restent à lever. Si le tri n'a pas lieu à la Riche, il faut un marché en interne avec une prestation de tri, donc la nécessité d'un quai de transfert à créer en communauté de communes.

Pour ce qui concerne la collecte, un marché commun pourrait être envisagé avec le Castelrenaudais, de même pour la location des contenants. Si les deux marchés sont communs, cela permettrait d'avoir un seul chef de site pour le prestataire, donc une économie de personnel ainsi qu'une économie à envisager quant à la gestion des camions, notamment pour une benne de secours.

- - - -

Monsieur le Président expose au conseil qu'il convient de prendre plusieurs délibérations afin de permettre le lancement des consultations nécessaires au renouvellement des marchés publics de collecte, tri et traitement des déchets ménagers pour le 1^{er} janvier 2013.

Monsieur Trystram, responsable de la commission environnement, expose que suite au travail de la commission environnement pour étudier les différents scénarios des futurs marchés de collecte, tri et traitement de nos déchets ménagers, et compte tenu des présentations faites en bureau et en commission générale, il convient de délibérer sur plusieurs projets, à savoir :

Marché « traitement et tri »

<u>C- 20-A1-2012</u>: Groupement de commande avec Tours + pour les OMr (ordures ménagères résiduelles :

Le Conseil, après délibération, par 23 « pour » le regroupement avec Tours + ; 5 « favorables à la valorisation énergétique et 1 « blanc », a :

- Autorisé le Président ou son représentant à adhérer au groupement de commande avec Tours Plus pour le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr), lequel groupement sera coordonné par Tours +; à signer la convention de groupement de commande ainsi que les pièces du marché et tout autre document nécessaire à ce dossier,

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, a :

- Désigné 2 membres issus de la Commission d'Appel d'Offres de la CCGC qui participeront à la CAO du groupement de commande, à savoir :
 - . Titulaire : Monsieur Martineau Gérard . Suppléant : Monsieur Héroux Jean-Luc

C – 20-A2 2012 : Tri des emballages ménagers recyclables :

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, a :

Autorisé le Président ou son représentant à signer tout document avec Tours Plus ou la Société exploitante de leur Centre de Tri pour permettre l'accueil des emballages ménagers recyclables et des corps plats en mélange au centre de tri de La Riche (37) à compter du 1^{er} janvier 2013,

- En cas d'impossibilité de signer une convention avec Tours Plus pour le centre de tri de la Riche, autorisé le Président ou son représentant à lancer le marché de transfert, transport et tri des emballages ménagers recyclables ainsi que des corps plats en mélange à compter du 1^{er} janvier 2013.

Marché « collecte »

<u>C – 20-B1-2012 : a) Groupement de commande collecte avec CC Castelrenaudais :</u>

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, a :

- Autorisé le Président ou son représentant à adhérer au groupement de commande avec la Communauté de communes du Castelrenaudais pour le marché de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr), des emballages ménagers recyclables en mélange avec les corps plats, ainsi que du verre ; lequel groupement de commande sera coordonné par le Castelrenaudais.
- Autorisé le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commande cidessus évoqué ainsi que les pièces du marché,
- Désigné 2 membres issus de la Commission d'Appel d'Offres de la CCGC qui participeront à la CAO du groupement de commande, à savoir :

. Titulaire : Monsieur Martineau Gérard . Suppléant : Monsieur Héroux Jean-Luc

b) En cas où le groupement de commande ne se réalise pas avec le Castelrenaudais :

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité a :

Autorisé Monsieur le Président à lancer un marché de collecte des déchets ménagers sur l'ensemble des communes du territoire ainsi que pour la commune d'Ambillou et à signer toutes pièces relatives à ce marché.

C - 20-B2-2012:

a) Groupement de commande location/ entretiens de bacs et système d'exploitation de la Redevance Incitative avec La Communauté de Communes du Castelrenaudais :

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité, a :

- Autorisé le Président à adhérer au groupement de commande avec la Communauté de communes du Castelrenaudais pour le marché de location de contenants et de système d'identification et de gestion pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr), des emballages ménagers recyclables en mélange avec les corps plats, ainsi que du verre, et à signer la convention de groupement de commande ainsi que les pièces du marché. Ce groupement de commande sera coordonné par Le Castelrenaudais.
- Désigné 2 membres issus de la Commission d'Appel d'Offres de la CCGC qui participeront à la CAO du groupement de commande, à savoir :

. Titulaire : Monsieur Martineau Gérard . Suppléant : Monsieur Héroux Jean-Luc

b) En cas où le groupement de commande ne se réalise pas avec le Castelrenaudais :

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité a :

Autorisé Monsieur le Président à lancer un marché relatif à l'acquisition ou location pour l'ensemble des communes du territoire ainsi que pour la commune d'Ambillou des contenants nécessaires et des systèmes d'identifications pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers recyclables en mélange avec les corps plats, ainsi que du verre, et à signer toutes pièces nécessaires à ce marché.

B – Voirie: Informations sur les actions en cours

. Monsieur Anceau explique que le Cabinet B.E.I. a rencontré tous les représentants de chaque commune. Une réunion de la commission aura lieu en juin afin de présenter le bilan et hiérarchiser les travaux à venir.

IV – Finances - Personnel

A – **D21.2012** - <u>Demande de subventions projets jeunesse</u>

Monsieur le Président expose qu'il convient de solliciter des subventions dans le cadre des animations jeunesse et du camp européen.

- . Les projets concernés sont les suivants :
 - animations jeunesse sollicitation de la DDCS, pour les projets suivants :
 - . Projet graff demande d'aide de 1 000 €
 - . Projet « Nez en Moins » demande d'aide de 1 000 €
 - . Projet mini camp fin août demande d'aide de 300 €
 - camp européen sollicitation de l'OFAJ et de la Région Centre au titre des jumelages des villes d'Europe.
 - . Demande d'aide de 5 200 € à l'OFAJ
 - . Demande d'aide de 3000 € au titre du jumelage des villes d'Europe.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil émet un avis favorable pour solliciter les dites subventions.

B – C **22.2012** - Création d'un poste de rédacteur

Monsieur le Président rappelle que nous avions au titre du poste des finances- ressources humaines un poste d'attaché territorial qui a été supprimé lors du conseil communautaire du 18 juillet dernier afin d'ouvrir un poste de rédacteur contractuel. A ce jour, le contrat de rédacteur contractuel n'ayant pas été reconduit, il convient de le supprimer pour créer un poste de rédacteur titulaire, temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2012. (rédacteur chef).

Le conseil, après délibération, à l'unanimité, émet un avis favorable quant à cette création de poste, tel que défini ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2012.

C – C 23.2012 - Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur Le Président informe le Conseil que le poste relatif à la facturation des ordures ménagères et à la comptabilité était un poste d'adjoint administratif. Il a, en 2010, été remplacé par un C.A.E puis par un contractuel. Ce poste a été basculé en culture, lors de l'ouverture d'un temps complet.

Un agent contractuel occupe le poste facturation par le biais de contrats (remplacement d'un congé maternité) puis contrats.

Monsieur le Président propose de le nommer sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 15 mai 2012.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité, émet un avis favorable quant à la création de ce poste, tel que défini ci-dessus, à compter du 15 mai 2012.

D – <u>C</u> **24.2012** - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose au conseil qu'il convient de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET			
FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF
Administrative	Attaché principal	A	1
	Rédacteur	В	2
	Adjoint Administratif de 1ère classe	С	1
	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	С	2
Technique	Technicien supérieur principal	В	1

	Adjoint technique de 1ère classe	С	1
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	С	1
Animation	Animateur	В	1

EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET			
FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF
Culturelle	Assistant spécialisé d'enseignement artistique	В	1
Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	С	2

Le conseil, après délibération, a validé ce nouveau tableau des effectifs à l'unanimité.